

C.R.I.C. N° 76 (2014-2015)
2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Comité d'avis chargé des questions européennes

Jeudi 22 janvier 2015

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement</i>	1
<i>Proposition de résolution</i>	1
Intervenants : M. le Président, Mmes Defrang-Firket, Zrihen, Moinnet, Ryckmans, M. Imane	1
<i>Liste des intervenants</i>	9
<i>Abréviations courantes</i>	10

Présidence de M. Antoine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Comme nous avons commencé avec dix minutes de retard, je ne sais pas si d'autres parlementaires nous rejoindront.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Proposition de résolution

M. le Président. - Il est vrai qu'aujourd'hui, chers collègues, nous espérons pouvoir avoir l'un ou l'autre orateur pour clôturer la liste de celles et ceux que nous avons entendus.

Malheureusement, ce ne sera pas possible aujourd'hui, mais il n'empêche, je pense qu'il était utile que nous ayons eu un bref échange sur la suite de nos travaux, pour dire que le 6 février, nous aurons les trois dernières auditions. Nous aurons Mme Arena, membre de la commission concernée.

(Réaction de Mme Zrihen)

Je suis désolé, mais nous sommes tributaires des agendas de nos invités. C'est très compliqué. J'avoue que j'aurais souhaité les avoir aujourd'hui, mais bon...

Nous aurons surtout, un représentant du département américain en charge du commerce et qui participe à la négociation.

Je pense donc que nous aurons vraiment un orateur de très grande qualité, pleinement investi dans les transactions en cours et surtout – c'est pour cela que nous le faisons le 6 – nous aurons, ici présent, M. Töns, lui-même rapporteur au niveau du Comité des régions d'Europe.

Donc, avec eux, nous aurons une belle brochette pour terminer. M. Lebrun accompagnera M. Töns, j'en attends encore la confirmation, mais il est bien clair que c'est évidemment M. Töns lui-même que nous

inviterons, au nom du Parlement wallon, pour qu'il passe une journée et une soirée chez nous.

Nous aurons à ce moment-là un travail de qualité.

La difficulté, c'est que nous serons le 6 février et si vous vous rappelez du calendrier, nous devons transmettre les amendements le 5 février. Que ce soit le 5 ou le 6, il faut tout de même que nos travaux soient terminés.

Ce que je vous propose donc aujourd'hui, et je vous remercie vraiment – je sais qu'il y a beaucoup de travail ces dernières semaines et dans celles qui viennent, beaucoup de réceptions en tous genres de Nouvel An – et si chacun d'entre nous devait compter le nombre de réceptions auxquelles il a participé, on est bien contents que le mois de janvier se termine.

Plus sérieusement, j'aimerais avoir un échange de vues sur la forme et sur le fond parce qu'il faut que nous puissions nous exprimer. Je sais que nous avons nos propres formations politiques, mais j'ai le sentiment – je me trompe peut-être – qu'ici on peut sortir de la logique opposition/majorité parce que cette problématique est beaucoup plus large que le seul débat de la majorité wallonne ou voire même fédérale, mais il faudra que chacun d'entre vous, vous vous exprimiez. Vous me direz si vous comptez le faire aujourd'hui déjà, si vous comptez plutôt le faire le 6 février, mais cela me semble déjà bien chargé. Ou alors, souhaitez-vous une date intermédiaire ? Souhaitez-vous le faire de manière orale ou écrite ?

Sinon, pour avancer un peu et en fonction de ce que vous allez nous dire aujourd'hui de vos préférences, j'essaie de m'émanciper de mon propre groupe, c'est extrêmement difficile je le reconnais, on pourrait peut-être tenter, avec M. De Decker ici et Mme Héraud, le greffe et la présidence pourraient tenter – si vous l'acceptez, si vous ne l'acceptez pas, il n'y a pas de souci – de rédiger un avant-propos de résolution. Et puis, chacun des groupes réagit, ou bien à l'inverse préférez-vous, au contraire, que chacun des groupes dépose une motion et puis on tentera de les concilier. À vrai dire, je suis assez ouvert, mais je vais vous donner ma conviction la plus profonde dans ce dossier : nous savons qui nous sommes. Nous sommes le Parlement wallon. Nous ne sommes pas la Belgique et quand bien même nous serions la Belgique, mon Dieu, que pesons-nous même si notre ratification interviendra le moment venu dans le processus ?

Enfin, on a à la fois le poids et la force de nos convictions, mais aussi la faiblesse par rapport à une matière qui est, dans la négociation, totalement et exclusivement de compétence européenne.

Si nous voulons nous faire entendre, j'ai le sentiment que nous avons intérêt à avoir le plus grand consensus. Si le Parlement wallon peut dire quelque chose, peut-être même avec des tronc communs, quitte à ce que par rapport à une résolution un groupe dise : « J'aurais voulu aller plus loin, j'aurais voulu ajouter cela ou ce paragraphe-là me pose peut-être problème », je l'accepte. Je vais aller jusqu'au bout de ma pensée : si l'on fait un bête exercice – je n'aime pas dire cela, mais vous m'avez compris – majorité/opposition, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Nous le ferons, c'est la loi du genre, on n'a pas peur de le faire, mais je trouve que cela manquera d'intérêt.

Or, de tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés ici, nous sommes probablement un des parlements les plus actifs sur la question. Même au niveau national, ils n'ont pas fait ce travail d'auditions, et caetera, même du côté flamand. Donc, on a cet avantage, me semble-t-il, de votre présence, de votre implication et de votre intérêt.

On l'a d'ailleurs bien senti de celles et ceux qui sont venus nous voir, ils n'ont pas eu d'autre chambre d'écho que la nôtre. C'est pour cela qu'ils sont venus aussi, il ne faut pas se tromper.

Peut-on, première question, tenter de faire un consensus, ou en tout cas une partie de consensus parce que nous pourrions très bien avoir un texte qui soit commun sur des considérants ou sur certains considérants et dont la chute soit différente.

Je dis cela, pourquoi et là j'en viens au fond, mais je vais vous donner la parole parce que l'on sent bien que l'on a eu des auditions – j'entends le secrétaire de la commission – qui, à certains égards était parfaitement contradictoires entre une espèce d'optimisme, d'enthousiasme, et au contraire une réserve pour ne pas dire même un témoignage de découragement d'aller plus loin, on a vraiment eu un 90 degrés ou un 180 degrés, c'est tout de même considérable. D'ailleurs j'ai vu, dans la réaction de certains d'entre vous, y compris chez moi, que parfois on oscillait d'une commission à l'autre. On avait envie de suivre un tel orateur et puis la fois suivante on se disait : « C'est vrai, il a apporté une pièce supplémentaire que le précédent n'avait pas dite ».

L'exercice ne sera peut-être pas simple et puis je sais très bien que nos partis ont aussi leurs propres convictions, et c'est à la fois heureux et à la fois dommage. Heureux parce que c'est naturel et légitime et dommage parce qu'ils n'ont peut-être pas entendu toutes les subtilités que nous, nous avons ici entendues.

Je me tourne vers vous. D'abord sur la méthode. Mais n'hésitez pas à vous engager sur le fond. J'ai lu quelques positions de certains partis, je vais les caricaturer, pour certains hommes ou femmes politiques, je ne dirai pas de partis, ce sera plus facile, c'était : « Il faut laisser faire la négociation, on sera assez forts, on est assez malin dans les négociations pour que l'on ait un bon résultat ». J'en ai entendu d'autres qui disaient : « Non, il faut que les négociateurs entendent qu'il y a tout de même des balises, qu'il y ait un code de la route de négociations à faire respecter ». J'en ai entendu d'autres qui disaient : « Non, il faudrait rendre un nouveau mandat, beaucoup plus clair, beaucoup plus ferme que celui qui a été donné, ne fut-ce que parce que la commission a changé, parce que des gouvernements ont changé », d'autres disent : « Non, il faudrait au contraire suspendre la négociation pour bien montrer à l'Amérique qu'il y a un débat, et qu'il mérite de l'être » et puis j'en ai même lu certains qui disaient : « Non, il faut tout abandonner, c'est la pire des choses ».

On a une palette extrêmement large et nous, nous devons faire notre chemin et j'ai le sentiment qu'ici, pour le Parlement wallon, pour être entendus et pour la qualité de nos travaux, si l'on pouvait tenter d'avoir un consensus avec des commentaires supplémentaires, cela ne me gêne absolument pas, ou même des paragraphes de commentaires complémentaires, très bien, mais je pense que si l'on peut s'exprimer d'une seule voix ou d'une grande voix, c'est-à-dire majorité/opposition – peut-être pas toute l'opposition – ce serait plus intéressant.

En tout cas, s'ils sont ici présents, M. De Decker a évidemment la stricte neutralité du Greffe, Mme Héraut a la rigueur de sa fonction de juriste et d'ancienne assistante à la Faculté de Droit – mais je reconnais qu'elle travaille chez moi, donc elle peut vous paraître un peu suspecte, mais elle n'est pas là pour cela, rassurez-vous.

Qui désire prendre la parole ?

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je réfléchis tout haut, pour être efficace, parce que je me dis que dès le départ, il y en a qui sont pour la prolongation et la continuation des négociations, d'autres sont contre, donc c'est difficile déjà, dès le départ, de trouver un élan commun.

Mais je me dis, pour être efficace, les services ne nous proposeraient-ils pas un texte qui nous serait transmis à l'avance, ainsi chacun l'analyserait, le traiterait de son côté et on travaillerait sous forme d'amendement la fois suivante, chacun avec ses apports personnels pour y apporter ses nuances personnelles et que l'on essaierait d'aboutir à un consensus. Et que le texte de départ tiendrait évidemment compte des nuances des uns et des autres pour essayer d'aboutir au consensus le plus large possible.

Mais si tout le monde vient avec ses motions, on est de nouveau à la case départ en disant que l'on a quatre ou cinq textes différents, que l'on connaît déjà les positions des uns et des autres, donc cela n'apportera pas de réelle plus-value.

Si l'on a un texte commun, une pièce à casser, je crois que ce serait plus efficace pour avancer de manière concrète.

M. le Président. - Voilà un témoignage.

Je résume : recherche du consensus, capacité d'amendement dans le texte. Je me tourne vers le banc socialiste.

Mme Zrihen (PS). - Je suis tout à fait d'accord avec la proposition qui est faite. Évidemment, c'est tout à fait innovant puisque, habituellement, ce sont des propositions de parlementaires qui sont discutées et là, c'est le président et le Greffe qui le feraient, mais si l'on est d'accord, je pense que c'est une bonne méthode pour que nous passions plus de temps à amender quelque chose qu'à nous confronter et sur les débuts et sur les fins de tout. Je crois que ce sera plus opérationnel et plus efficace.

Je suis tout à fait d'accord pour l'accepter et ma question porte plus sur les délais. Je ne sais pas si vous êtes au courant, Monsieur le Président, mais nous avons été quelques-uns à être désignés dans cette assemblée au Comité des régions – mon collègue et moi-même, en l'occurrence – et s'il faut apporter des amendements au texte de M. Töns, nous voudrions bien pouvoir les présenter en temps et en heure.

De manière à ce que, déjà maintenant, le texte général du Comité des régions nous permette de présenter de manière très correcte et très cohérente notre propre texte.

C'est un petit peu cela la difficulté.

Si l'on pouvait avoir ce texte très vite, en tous les cas, nous sommes d'accord pour démarrer là-dessus, sachant que le débat n'en sera pas moins très engagé.

M. le Président. - C'est pour cela que j'ai souhaité que M. Töns vienne, ici, parce que quelques-uns d'entre nous, les privilégiés de par leur mandat nouveau, iront défendre le texte ; d'autres n'ont pas cette occasion-là, alors qu'il y a eu un investissement remarquable des membres de la commission. Je trouvais que M. Töns devait entendre. Après, il y aura l'affrontement, ici, puis surtout au Comité des régions.

La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je pense que la méthodologie proposée par mes collègues me semble tout à fait correcte. Donc, on peut avancer dans cette direction-là, pour moi.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'aurais voulu encore poser quelques questions.

D'abord, en rappelant qu'il était important que notre Parlement et que ce Comité d'avis se saisissent de cette question. Je voudrais réitérer, ici, le fait que, suite à notre demande, le comité s'y soit penché et ait mis en place toutes ces auditions.

J'ai une confusion ou alors vous aller m'expliquer, mais en novembre, nous avons décidé qu'il y avait une urgence par rapport à la position du Comité des régions, or l'on n'avait pas pu aboutir en décembre et, la deuxième échéance, c'était le 5 février. Mais – et je voudrais reprendre vos paroles, Monsieur le Président – c'est bien que notre Parlement essaie d'atteindre la rédaction d'une résolution qui soit la résolution du Parlement, que ce soit le Parlement wallon qui se positionnerait et puisse saisir officiellement notre propre Gouvernement – je vous cite toujours – puisque notre propre Gouvernement dispose d'une délégation auprès des instances européennes et que le délégué auprès de l'Union européenne devrait s'en saisir.

Cela veut-il dire qu'il n'y aurait de positionnement de notre Parlement qu'à travers le Comité des régions ? J'avais compris qu'il pourrait y avoir une résolution spécifique. C'est de cette résolution-là dont vous parlez maintenant ?

M. le Président. - L'un n'est pas incompatible avec l'autre.

Bien sûr, nous savons que l'Exécutif d'une manière ou d'une autre sera associé, que nous avons un délégué auprès de l'Union européenne, mais en l'occurrence, ici, il y a une échéance qu'est le Comité des régions. Je trouve que ce serait dommageable – d'autant plus que nous avons des représentants de cette commission qui y siègeront – qu'ils ne puissent pas parler au nom de leur formation politique, et peut-être même au nom du Parlement wallon. C'est cela que je trouve intéressant, parce que c'est un lieu d'influence, reconnaissons-le.

Je prendrai un exemple.

Juncker vient d'évoluer sur les normes comptables et financières. Reconnaissons que la position du Comité des régions l'a largement influencé, puisque quand nous étions à CALRE, à Saint-Jacques, et caetera, qu'a-t-on dit devant le Comité des régions ? « Au minimum, c'était que le cofinancement européen soit hors de SEC 2010 » et finalement, Juncker l'a repris. À titre personnel, j'aurais espéré bien plus, mais c'est déjà un premier pas.

Donc, je pense qu'il faut faire feu de tout bois, c'est-à-dire

- que nous devons nous exprimer au sein du Comité des régions. Pour ce faire, il faut que

notre commission s'entende, peut-être pas la séance publique – parce que l'on n'aura pas le temps –, mais la commission ;

- qu'ensuite nous allions en séance publique pour transmettre un message fort au Gouvernement et celui-ci étant alors mandaté – parce qu'on sait qui nous sommes par rapport à ce Gouvernement ;
- j'ajoute que je ne désespère pas, non seulement de le diffuser à tous les parlementaires européens – certains d'entre eux sont venus nous rendre visite, il y en aura déjà trois ; probablement qu'avec M. Claude Rolin, cela en fera quatre. Et peut-être – je ne désespère toujours pas – d'avoir quelqu'un de la Commission européenne directement.

Je pense alors que l'on aura vraiment fait notre rôle d'influence en amont, sachant qu'après, le texte fera l'objet de tractations. Et puis, le cas échéant, il nous reviendra. Au moins, par rapport au passé, on aura été en amont alors que l'on a toujours été en aval de l'aval. Là, on a la lame, c'est oui ou c'est non.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Idéalement, dans ce cas-là, je pense que l'on aurait dû peut-être mettre à l'ordre du jour, aujourd'hui, la discussion d'amendements sur le texte de la proposition du Comité des régions que nous avons reçue, il y a quelques jours. Nous perdons quelque part l'opportunité de faire en séance, un travail d'amendement sur ce texte-là.

M. le Président. - Là, je vous arrête, si vous m'y autorisez toujours.

Si vous avez des amendements, je suis prêt, bien sûr, à les examiner. Ce que j'aurais espéré : dans un premier temps, c'est de nous mettre d'accord sur la façon de travailler. C'est ce que l'on débat pour le moment. Ensuite, si certains groupes sont prêts, ils me disent : « Voilà ce que nous aimerions retrouver dans la résolution ». Il y a un certain nombre de constantes qui apparaissent dans les auditions, mais on a aussi besoin de votre avis.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Dans ce cas-là, le texte de résolution, c'est un autre texte. C'est là que je reste avec une confusion.

Excusez-moi, c'est la première fois...

M. le Président. - C'est pour cela que je pose la question de la forme. Est-ce que nous tentons ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je n'ai pas encore abordé la deuxième question, le deuxième axe. Ce texte de résolution, qui serait le texte du Parlement wallon, celui sur lequel on essaie de trouver un consensus le plus large possible, je pense que c'est une deuxième étape. Il y a peut-être moins d'urgence que par rapport au Comité des régions. Cette résolution a sa vie propre. Ce sera la

position du Parlement wallon, de ses différents groupes, après discussion et auditions, mais non pas des amendements à un texte qui finalement est déjà sur la table, qui est celui du Comité des régions, et que l'on puisse, par la suite, rédiger et travailler alors selon la méthode envisagée.

J'ai deux questions. Je vais m'exprimer par rapport à ce projet de texte commun. Je ne sais pas non plus quelle serait la valeur et comment cela se fait – de nouveau, c'est une question de néophyte – d'avoir un texte – comme vous le dites – pas courant où l'on a un certain nombre de considérants communs et puis des avis différenciés. Quel serait le statut de ce document ? C'est une prise d'acte alors par le Parlement d'entendre un positionnement global et des positions des différents groupes respectifs ? Il n'y a pas de vote si ce n'est une prise d'acte. On ne peut pas voter un texte qui n'est pas une résolution commune, enfin me semble-t-il. Là, je vous pose la question.

C'est important d'avoir un texte commun – ce serait évidemment quelque chose de très fort –, mais il faut aussi que ce soit un texte qui soit très fort. Si c'est pour redire des choses, cela n'a pas beaucoup d'importance puisque l'on a une base de négociation. Cette base de négociation, c'est ce qui se déroule dans les enceintes, entre les négociateurs, avec le mandat que les négociateurs ont reçu des différents États membres.

M. le Président. - On verra toutes les possibilités, mais j'ai le sentiment, même vis-à-vis du Comité des régions, et singulièrement, M. Töns, s'il vient le 6 et que si nous avons un texte commun ou largement commun, même si ce n'est pas sur la base d'amendement, il entendra tout de même ce qui était l'avis, très largement majoritaire, du Parlement wallon.

Si vous regardez bien l'agenda, pour autant bien sûr que vous l'acceptiez, mais le 6 février est un vendredi – puisque c'est le seul moment que l'on a pu dégager ; je suis désolé pour nos orateurs – rien ne nous empêche, le 5, la veille, d'adopter, en commission, la résolution, quitte à ce que l'on consacre un petit peu plus de temps l'après-midi.

Cela veut donc dire que, idéalement toujours, je fais un rétroacte, il faudrait que la semaine prochaine, un groupe de travail, des experts puissent se voir, si vous l'acceptez.

Maintenant, quand je dis experts, cela peut être le parlementaire lui-même, je n'ai pas de difficulté par rapport à cela, franchement.

Si possible, j'aurais voulu entendre aujourd'hui, votre tonalité de fond, afin d'utiliser pleinement cet après-midi.

Imaginons que quelqu'un d'entre nous dise : « Pour moi, tout va très bien, j'ai confiance, je ne demande rien », mais si d'autres disent : « Au contraire, nous nous

sommes un peu inquiets sur un certain nombre d'éléments – ce qui est mon cas, je ne vous le cache pas », alors il faut le formuler.

Je vais dire que je ne suis pas au Gouvernement – M. le Secrétaire et Mme Héraud non plus – donc, cela voudrait dire que nous ne pouvons venir ici – nous sommes bien conscients de notre devoir – qu'en tentant d'écrire un consensus.

Je ne vais pas écrire le point de vue du PS, du cdH, du MR ou d'Ecolo, non, car c'est un consensus. C'est donc un exercice plus particulier. C'est ce que je voulais vous poser comme question préalable de forme.

Si l'on ne parvient pas à avoir une résolution, je pense que le 5 février, nous examinerions, à défaut d'une résolution commune, les amendements des différents groupes au rapport Töns. C'est vraiment la position de repli. On n'a pas de résolution, on n'est pas parvenu à se mettre d'accord et alors, on fait nos amendements pour pouvoir les transmettre le 5. J'ai néanmoins le sentiment que l'on sera plus fort à partir d'une résolution commune que de simples amendements. Je tente alors le mieux et le plus, mais si cela ne va pas, on peut retomber sur ce que nous avons au mois de novembre : les amendements – vous avez eu raison de le rappeler, Madame Ryckmans. On parlait toutefois déjà d'une résolution, on a toujours travaillé sur les deux.

On en revient sur le fond. Cela vous paraît-il sage de venir, la semaine prochaine, dans la deuxième partie de la semaine – ainsi, si un ou une parlementaire veut venir, cela n'incombe pas les travaux de la communauté – corédiger ou amender le texte ? Je suis ouvert à toute proposition.

Soit, nous sommes dans l'amendement simple de Töns ou soit, si ce n'est pas un rapport, il faut tout de même que les amendements nous soient transmis en temps utile, c'est-à-dire avant le 5 février. Il faudrait que la commission soit saisie le 3 février.

Que proposez-vous ?

La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Vis-à-vis de l'extérieur et des autres instances, on aura plus de poids si l'on propose une résolution avec un large consensus, esprit dégagé du Parlement wallon.

M. le Président. - Il me semble aussi, mais je sens la même chose du côté du PS, Mme Defrang-Firket aussi.

Madame Ryckmans, je me tourne vers vous – pas parce que vous êtes la seule et je respecte votre point de vue – pour vous demander si vous dites plutôt : « Non, une résolution commune ne m'intéresse pas », auquel cas les trois autres groupes vont y travailler. Dites-vous « Je ne veux que des amendements » ou acceptez-vous –

je me permets d'insister auprès de vous pour qu'il en soit ainsi – de tenter une résolution commune ? À défaut des amendements, ou les deux, c'est-à-dire que l'on a une résolution commune et on essaiera alors, avec le secrétariat, de décliner cette résolution en termes d'amendements de Töns. Cela me semblerait l'idéal.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Il est important que l'on essaie de dégager un texte commun, on peut très bien rentrer dans ce scénario.

Je reste avec mon interrogation : la résolution que nous tentons de faire, en faisant l'hypothèse que nous ayons un texte commun, si tant est que nous ayons par exemple des chutes différenciées ou des commentaires complémentaires, quel est son statut ? Ce n'est pas légitimement une résolution.

M. le Président. - Si, bien sûr.

Mme Ryckmans (Ecolo). - À ce moment-là, il n'y aura pas d'approbation par la séance plénière.

M. le Président. - Si, bien sûr.

Ce banc-ci ne tient que la plume de vos idées. Si nous parvenons à avoir un large consensus sur la résolution, elle sera déposée, prise en considération et ensuite, débattue en séance publique. Comme elle aura déjà fait l'objet d'un débat en commission, une fois prise en considération en séance publique, elle pourra même être discutée de suite.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Pour la date du 5 février, les amendements déposés ne pourront pas être intégrés. Ou alors, on se dit que cette base servira d'amendement au texte des régions. Si seulement on n'y arrive pas.

M. le Président. - Je vous réponds que mon espoir, mon rêve ou mon objectif – prenez le mot qu'il faut – est d'aboutir le 5 février. Il faudra avoir une attitude la plus partagée de tous, autour d'un texte commun. Je ne crois pas prendre beaucoup de risques de dire que, si nous tous ici, ou le plus grand nombre, acceptons un texte en commission, vous ne m'en voudrez pas de dire qu'ils vont suivre en séance plénière. Ils n'oseraient pas faire quelque chose contre nous – je dis cela en souriant.

On aura alors fait un pas en avant et nous serions juste avant le Comité des régions ; ce qui est plaisant.

Si l'on n'y aboutit pas, je reviendrai alors sur la première formule : on tentera, majorité-opposition, peu importe qui compose la majorité et l'opposition, d'introduire des amendements. Imaginez-vous, celles et ceux qui vont nous représenter au Comité des régions, qui vont pouvoir dire : « Nous, au nom du Parlement wallon, voilà ce que nous pensons ». C'est assez différent, dans le concert international, de dire : « Moi

comme MR, moi comme PS, moi comme cdH ou Ecolo ». Pour moi, cela n'a pas le même poids.

Je me tourne vers chacun. Puis-je considérer, de « l'opinement » de votre tête, que nous tentons de rédiger un texte commun, que nous nous voyons entre experts – les députés sont des experts par définition – dans la deuxième partie de la semaine. Cela nous permet, sur base de ce que vous allez nous dire maintenant, d'avoir déjà un premier jet. Ensuite, les experts viendront peaufiner le texte, puisque l'on aura un texte imparfait, mais au moins on pourra se revoir le 5 février, même avec un texte imparfait, mais chacun pourra en débattre ici. Peut-on tenter d'avancer ainsi ?

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ce que l'on peut faire aussi, après cette réunion, c'est que chacun envoie au groupe d'experts et des services, une liste des points qu'il tient à retrouver dans la résolution.

M. le Président. - Ce serait l'idéal.

Mme Defrang-Firket (MR). - Que chacun, sous forme de tiret, dise que cela ou cela apparaisse dans la résolution, cela permet ainsi d'avancer.

M. le Président. - De vous à moi, je vais me permettre de vous appeler Virginie – si vous m'y autorisez – puisque je prénomme tout le monde sauf vous. Cela ferait une différence que vous pourriez mal interpréter. Nous sommes un petit groupe assez uni et sympathique.

Nous sommes jeudi, si nous pouvions avoir pour mardi matin les contributions de tous les groupes – je dis mardi matin pour ne pas dire mardi midi, on sait comment cela va – ce qui laisse au groupe d'experts mardi, mercredi et jeudi pour commencer à rédiger quelque chose. Vendredi, vos experts n'étant pas mobilisés par vos différentes commissions parlementaires, ils pourraient se revoir au greffe au square Arthur Masson avec un délégué par groupe.

Soit c'est un député qui vient tout seul, soit il vient avec un expert, soit l'expert seul. Cela m'est égal, je ne fais pas de différence, il s'agit d'aboutir à un texte.

Cela veut dire que nous sommes vendredi. Les « experts-plumes » ont encore lundi et mardi pour terminer le texte, le peaufiner et mercredi matin, vous l'avez. Cela vous donne 48 heures avant le jeudi 5 février. Je trouve que c'est un calendrier assez respectueux de vos contributions, de la capacité de synthèse et de correction. Le 5 février, notre commission traditionnelle serait consacrée à l'examen du texte.

Si d'aucuns disent : « Mon expert ne retrouve pas ce qu'il a dit », on le confrontera avec l'avis des autres.

Le 6 février, si nous avons un consensus, nous entendrons M. Töns, Mme Arena et les délégués. Ensuite, nous verrons si notre résolution est la bonne ou s'il faut encore modifier quelques mots et dans la foulée de la journée, on le transmettra aux autorités concernées.

M. le Secrétaire de commission attire mon attention sur un élément important : il me dit que nous serions mieux inspirés de ne peut-être pas faire la commission le 5 février, mais avant, peut-être le mercredi 4 février – nous n'avons pas encore décidé s'il y avait une séance complète ou pas – ou le 5 au matin. J'ai juste une restriction concernant le 4 février au matin : si la séance plénière commence plus tôt. Je ne sais pas s'il y aura des projets de décret, je ne suis pas dans les commissions.

Je vous propose donc le mercredi 4 février, à 9 heures ? Le 29, nous avons Conférence des présidents à 14 heures. Avant, nous avons les vœux. Le jeudi, il n'y a rien de prévu. C'est une semaine communautaire, donc on ne fait rien ici. C'est pour cela que je proposais le vendredi 30 janvier pour que les experts se voient.

J'essaye de résumer. Pour le mardi 27 au matin – c'est-à-dire dans la soirée, dans la nuit du 26 janvier, peu importe – vous transmettez vos contributions. Les 27, 28 et 29 janvier, nos deux experts rédigent. Le 30 janvier, ils pourraient se voir à 9 heures 30 ou à 10 heures, par exemple, soit avec vous-même et un collaborateur, soit un collaborateur pour venir voir le produit du travail de synthèse, ce qu'il y manque ou ce qu'il faudrait y ajouter ou supprimer. Les experts retravaillent. Le mercredi matin ou le mardi midi – il faut tout de même un jour et demi – ils vous retransmettent les textes de telle manière que vos experts aient l'après-midi du mardi pour relecture. Ainsi, le mercredi 4 février, vous venez exposer ce que vous proposez.

Si cela marche bien, ou si cela prend encore un peu de temps, on pourra encore se retrouver le jeudi 5 février, au matin, avec les ultimes corrections. On approuverait le texte le jeudi 5 au matin. À midi, M. De Decker le transmettra. Le 6 février, nous avons d'autres auditions qui pourraient alors – et je me tourne vers Mme Ryckmans – enrichir le texte final de la résolution. Au moins, on aurait une attitude intermédiaire pour le Comité des régions.

Agissant ainsi, puis-je compter sur un consensus ? Comme la Communauté germanophone et le Parlement wallon sont désormais réunis autour d'une même table et qu'il nous rejoint, cela vous agrée-t-il ? Pour les experts, cela va-t-il ?

S'il n'y a plus d'autres commentaires ni réactions, considérons que le calendrier de travail est ainsi arrêté tel que nous l'avons avancé.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Il faudra que chaque groupe désigne un expert, sinon vous ne savez pas qui contacter pour la réunion.

M. le Président. - J'allais vous le dire. Je vais le faire dans l'ordre. Je me tourne vers le banc socialiste. Viendrez-vous seul, un député et un expert, un député seul ? Pour moi, tout est bon.

Mme Zrihen (PS). - Notre expert est M. Franceschetto, notre collaborateur ; je l'accompagnerai ou mon collègue, et peut-être Mme Arena.

M. le Président. - Très bien. Voilà une belle délégation. Je me tourne vers le banc libéral.

M. Imane (MR). - Monsieur le Président, juste une réflexion. Étant donné que nous allons tous les deux au Comité des régions, nous allons probablement défendre les amendements. Ce n'est pas que nous venons en rapport de force en disant : « Nous venons mettre un poids », mais nous y allons simplement pour participer au débat, pour être de plus en plus informés et pour pouvoir le défendre les 11, 12 et 13 février au Comité des régions.

M. le Président. - La seule chose que je vous demanderai alors – c'est difficile d'écrire déjà à deux plumes, mais alors à 10, c'est impossible – c'est de vous en tenir à amender le texte, de retirer ou ajouter. Si l'on commence à le réécrire, là, nous aurons des difficultés.

Qu'en est-il pour le banc libéral ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Notre expert et moi-même.

M. le Président. - Très bien. La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je vous propose, en tant qu'expert, Monsieur le Président. Je propose de vous accompagner, ainsi que Mme Maîtrejean qui travaille au groupe, sur ces matières.

M. le Président. - Très bien. La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je dois vérifier mon agenda. En tout cas, il y aura un parlementaire. Si ce n'est pas moi, ce sera M. Hazée. Comme expert, ce sera Olivier Derruine ou Olivier Bierin. Je ne connais pas leur agenda. Ils ne sont pas ici maintenant, donc je dois leur demander.

M. le Président. - Je vous propose de se voir à 10 heures, le vendredi 30 janvier. Je respecte aussi la présence des parlementaires. Ils ont parfois des contraintes le matin, dans les hôtels de ville ou d'autres éléments de cette nature. On va le faire à Namur. Le 4 février, nous nous voyons à 9 heures. D'ores et déjà,

nous savons que le 6 février sera réservé pour les auditions. Elles vous seront communiquées. On attend la confirmation, je reste donc prudent.

On peut le faire ici, mais ce n'est pas très convivial. Je vous propose de le faire au square Arthur Masson, dans la salle de la Conférence des présidents.

N'oubliez pas que pour lundi, au grand plus tard mardi, on a besoin de vos contributions. À moins que – c'est à vous de voir – vous disiez : « Non, maintenant je préférerais en discuter entre groupes, dans mon groupe avec mon expert et donc, aujourd'hui, je n'ai pas envie de trop m'exprimer, laissez-moi réfléchir » ou, au contraire : « Je suis déjà prêt à partager les considérations ». Si chacun prend l'engagement de donner les textes pour mardi matin, je crois que c'est parfait. On s'en tiendrait à cela.

Je suis un peu confus, mais il fallait que l'on ait un débat sur la forme avant d'en venir au fond. Ceci dit, sur le fond, je pense qu'il y aura un certain nombre d'items à partager. Il y en a certains qui sont peut-être plus discutés ou querellés, mais il y a tout de même quelques constantes, d'après ce que j'ai entendu de vos réactions.

Pouvons-nous agir de la sorte ? Donc, mardi matin, vous transmettez toutes vos contributions à M. De Decker pour 10 heures au plus tard. Ils auront – ce qui n'est pas simple – trois jours pour écrire quelque chose. On se retrouve le vendredi à 10 heures, au square Arthur Masson. On travaille jusqu'à plus faim, comme dirait l'autre. Si besoin, on mettra une assiette froide. On revient vers vous le mardi 3 février, début d'après-midi, avec un texte. Mercredi 4 février, à 9 heures, nous sommes officiellement en commission ici. Cela agrée-t-il chacune et chacun ?

Je pense que ce qui nous unit – je vais être très franc dans nos divergences idéologiques, partisans ou de situations politiques – c'est un sujet qui nous a tous passionnés qui n'est pas terminé. Je vous propose ici de réfléchir pour l'avenir. Nous avons, dans la perspective de nos travaux, les normes comptables. Nous sommes en train de prendre des contacts pour avoir aussi des orateurs équivalents à ce qui a été indiqué. Nous aurons également peut-être des retours aussi du CPI. Au niveau des normes SEC, là, on en a tout de même quelques-uns. Nous avons avancé. Rappelez-vous le chef d'unité à Eurostat, M. Maystadt, qui a été nommé comme expert extérieur auprès de la Commission européenne sur les investissements.

Je pense que nous devrions avoir quelqu'un de la Commission d'administration. Comme nous l'avons fait la fois dernière avec M. Magnette, ce serait M. Lacroix.

J'insiste, si vous avez des noms d'orateurs, à nouveau, il ne faut pas avoir peur de me les communiquer. Ils sont tous les bienvenus.

Pas d'autres remarques ? Nous allons donc prendre les contacts pour la deuxième partie du mois de février.

Je pense qu'à un moment donné, dans un des souhaits que je voudrais partager avec vous, reconnaissons que nous avons un peu de mal à mobiliser nos parlementaires européens collectivement. Individuellement, selon leur agenda, on peut les avoir.

J'aurais voulu vous proposer que l'on fasse un déplacement, soit à Bruxelles, soit à Strasbourg. À mon avis, on aura plus de chance à Strasbourg pour les rencontrer parce que là, ils sont « casernés », je vous prie de bien vouloir m'excuser de le dire, tandis qu'à Bruxelles, ils retournent. Mme Zrihen a bien connu cela.

Si ce ne sont pas les Belges, cela peut être des équivalents de leur groupe politique européen. Nous avons tout de même pas mal d'éléments à partager.

Je sais que je pousse à la consommation, mais pour moi, c'est un des axes essentiels de cette législature. On doit vraiment reprendre pied dans l'international et la construction européenne. On a été, pour de bonnes et de mauvaises raisons, absentes ou trop souvent absentes, et j'aimerais que nous soyons beaucoup plus présents.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Même si je trouve très intéressant de les rencontrer tous en même temps, je trouve tout de même paradoxal que nous nous déplaçons pour rencontrer, là-bas, des personnes qui sont toutes belges et qui sont potentiellement mobilisables. Même si je sais que c'est plus difficile, on pourrait au moins essayer avant d'envisager ce déplacement.

M. le Président. - C'est bien ce que je vous ai dit.

Mme Ryckmans (Ecolo). - On devrait essayer de les réunir et trouver un moment.

M. le Président. - Je pense qu'il faut aller à Bruxelles. Si l'on veut les avoir, il faut aller là où ils se trouvent.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui, d'accord pour Bruxelles.

M. le Président. - Vous pensez bien qu'il est beaucoup plus facile, pour chacun d'entre nous, d'aller à Bruxelles plutôt qu'à Strasbourg, mais si l'on veut aussi avoir des contacts – et c'est cela que je dois voir avec M. De Decker – avec les groupes européens, nous verrons ce qui est le plus facile.

À titre personnel, je préfère Bruxelles parce que l'on peut encore faire autre chose avant et après.

Je vous tiens au courant, mais je pense que l'on doit avoir ce contact.

Si nous sommes tous d'accord, il en sera donc ainsi, puisque nous ne pouvons être que l'expression de votre volonté.

Merci à chacune et chacun pour cette commission qui n'a pas été très longue, mais qui était essentielle. On n'aurait pas pu le faire autrement sur la méthode et sur le fond.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Hicham Imane, MR
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CPI	Conseil Parlementaire Interrégional
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux